

Direction Régionale	FICHE D'EMPLOI	
	DIRECTEUR REGIONAL	
	Relations hiérarchiques : - Est rattaché à la Direction Générale de l'ONSSA	Version : C

Définition de l'emploi

Est chargé de mettre en œuvre au niveau régional les orientations nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
Assure la bonne gouvernance de la Direction Régionale de l'ONSSA (gestion administrative et financière).

Missions

- Assure le pilotage, la coordination et le suivi, au niveau régional et aux frontières dans les limites de sa zone d'action, des activités menées par les divisions, les services, les DCQ et les laboratoires relevant de sa zone d'action, en matière de santé animale et végétale et en matière de sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale, des aliments pour animaux et des denrées végétales et d'origine végétale et de l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaire privées ;
- Assure la communication interne des programmes et informations transmis par la Direction Générale de l'ONSSA au bénéfice des structures relevant de sa zone d'action, en collaboration avec les divisions techniques concernées ;
- Est en charge du pilotage opérationnel de l'ONSSA au niveau régional conformément à la politique et aux instructions du Directeur Général de l'ONSSA ;
- Assure la coordination de l'ensemble des activités de l'Office et encadre les équipes sous sa responsabilité ;
- Représente l'ONSSA dans sa région ;
- Pilote la démarche qualité au sein de sa région ;
- Assure la bonne gouvernance de la Direction Régionale de l'ONSSA (gestion administrative et financière) et la bonne gestion des services supports.
- Participe activement à l'opération de la coordination régionale de toutes les entités du département de l'agriculture.

Description des Activités

- 1. Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des activités des divisions et services relevant de sa zone d'action:**
 - Coordonne la participation de ses services à l'élaboration des plans ou programmes de surveillance ou de contrôle dans lesquels interviennent les divisions, les services, les DCQ et les laboratoires relevant de sa zone d'action ;
 - Veille à la cohérence des plans de développement régionaux par rapport aux orientations stratégiques définies au niveau central ;
 - Veille à la répartition des moyens ;
 - Assure, en coordination avec les divisions concernées, la planification opérationnelle des activités programmées, y compris les urgences et apporte son appui pour une optimisation des moyens des divisions, services, DCQ et laboratoires, conforme à la demande des directions techniques centrales;
 - Assure le suivi des indicateurs d'activités des divisions et services de sa zone d'action;
 - Participe au suivi des activités relevant des plans ou programmes de surveillance ou de contrôle dans lesquels interviennent les divisions, les services, les DCQ et les laboratoires relevant de sa zone d'action ;
 - Collecte les informations relatives aux activités de ces structures et la diffuse aux directions centrales concernées ;
 - Facilite l'interface entre les directions et divisions techniques centrales et les structures de sa zone d'action.

2. Assure la communication interne des programmes et informations transmis par la Direction Générale de l'ONSSA au bénéfice des structures relevant de sa zone d'action :

- Veille à la diffusion de l'information administrative, scientifique, technique, normative, documentaire et réglementaire à l'ensemble des divisions, services dans les délais appropriés;
- Assure la diffusion des rapports de synthèse relatifs aux activités des directions centrales, aux divisions et aux services concernés.

3. Assurer la bonne gouvernance et la bonne gestion des fonctions support de la Direction Régionale de l'ONSSA :

- Assure l'atteinte des objectifs fixés ;
- Assure la bonne gestion des différentes fonctions support : Systèmes d'information, gestion des ressources humaines, gestion de la logistique et des achats, gestion du patrimoine, gestion du courrier ;
- Veille à la mise en œuvre des programmes de contrôle de gestion.

4. Représenter l'ONSSA au niveau de la région :

- Assiste ou désigne son représentant aux réunions, concernant les attributions de l'ONSSA, programmées par les autorités régionales ou les partenaires de l'ONSSA ;
- Développe les relations avec les partenaires externes, au niveau de la région.

Formation

Bac + 5 minimum (médecin vétérinaire ou ingénieur dans le domaine d'activité) ;
Expérience professionnelle souhaitable de 7 ans, notamment dans un poste à responsabilité.

Qualités

- Bon relationnel ;
- Bonne connaissance du secteur ;
- Capacité managériale.